Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 23 (1905)

Heft: 139

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 139 XXIII. Jahrgang. Bern, Montag, 3. April. 1905 Berne, Lundi, 3 Avril. XXIIIme année № 139
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.
Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.
Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.
Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).
Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Credito Ticinese à Locarno.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Basler Versicherungs-Gesellschaft gegen Feuerschaden.

Das kantonale Rechtsdomizil für den **Kanton Aargau** wird verzeigt bei unserem neu ernannten Generalagenten Herrn **Franz Wirth,** Metzgergasse Nr. 81, in Aarau, anstatt wie bisher bei Herrn Albert Wirz in Aarau.

Basel, im März 1905.

(D. 32) **Basler Versicherungs-Gesellschaft gegen Feuerschaden.**

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarberg.

1906. 30. März. Inhaber der Firma **A. Wenger-Kocher** in Lyss ist Albert Wenger allié Kocher, von Forst bei Amsoldingen, in Lyss. Natur des Geschäftes: Buchhandlung und Verlag der Monatsschrift «Helvetia». Geschäftslokal an der Bahnhofstrasse zu Lyss.

Bureau Fraubrunnen.

23. März. Die **Amtsschützengesellschaft Fraubrunnen** (S. H. A. B. Nr. 39 vom 23. Februar 1891, pag. 155) hat in ihrer Hauptversammlung vom 19. März 1905 für eine fernere Amtsdauer von drei Jahren in den Vorstand gewählt: Zum Präsidenten Fritz Sieber, von Büren zum Hof, Landwirt; zum Vizepräsidenten und Kassier Johann Marti, Wirts, von Fraubrunnen, Landwirt, und zum Sekretär Ernst Otto Graf, von Küttigen (Kt. Aargau), Sekundarlehrer, alle in Fraubrunnen.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1905. 27. März. Die von der Firma **Kaiser's Kaffeegeschäft Gesellschaft mit beschränkter Haftung** in Viersen (Preussen), mit Zweigniederlassung in Basel (S. H. A. B. Nr. 280 vom 24. Juli 1902, pag. 1117), für diese letztere an Georg Meyrin erteilte Kollektivprokura ist infolge Todes derselben und die an Carl Eschrich erteilte Kollektivprokura ist infolge Widerrufes erloschen. Die Firma erteilt Kollektivprokura für ihre Zweigniederlassung in Basel, und zwar mit Beschränkung auf diese, an Eduard Derksen in Basel, und Carl Didden in Viersen (Preussen); beide Preussische Staatsangehörige.

27. März. Eintragung von Amteswegen auf Grund Entscheidung des Justizdepartementes Basel-Stadt vom 14. März 1905:

Inhaber der Firma **Friedrich Walter** in Basel ist Friedrich Walter, von Bukowine (Preussen), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Baugeschäft. Geschäftslokal: Kraftstrasse 6.

27. März. Inhaber der Firma **Gottl. Wydler** in Basel ist Gottlieb Wydler, von und in Basel. Natur des Geschäftes: Immobiliengeschäft. Geschäftslokal: Rheinfelderstrasse 34.

27. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Gebrüder Bertschi** in Basel (S. H. A. B. Nr. 98 vom 10. April 1895, pag. 413) hat sich aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «Buchdruckerei Bertschi».

27. März. Inhaber der Firma **Buchdruckerei Bertschi** in Basel ist Rudolf Otto Bertschi-Riese, von und in Basel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Gebrüder Bertschi». Natur des Geschäftes: Buch- und Kunstdruckerei und Ansichtskartenverlag. Geschäftslokal: Petersgasse 40.

27. März. Inhaber der Firma **D. Tourailles** in Basel ist Dominique Tourailles, von Paris, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Marchand-Tailleur. Geschäftslokal: Theaterstrasse 10.

27. März. Frau **Wittwe Margaretha Riggenbach-Stehlin** von Basel, wohnhaft auf Schloss Bechburg b. Oensingen (Solothurn), erteilt Prokura gemäss Art. 422, Absatz 3 des Schweizerischen Obligationenrechts an ihren Sohn: Eduard Riggenbach-Stückelberger, Ingenieur, von und wohnhaft in Basel.

28. März. Die Firma **J. H. Neukomm** in Basel (S. H. A. B. Nr. 39 vom 8. März 1889, pag. 219), ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

28. März. Inhaber der Firma **Alf. Dürr** in Basel ist Alfred Dürr, von und in Basel. Natur des Geschäftes: Fabrikation mussierender Getränke, Agentur und Kommission. Geschäftslokal: St. Johanns-Ring 122.

28. März. Die Firma **Louis Mondet** in Basel (S. H. A. B. Nr. 266 vom 25. Juli 1901, pag. 1061) ist infolge Konkurses des Inhabers von Amteswegen gestrichen worden.

28. März. Inhaber der Firma **H. F. Bossart** in Basel ist Hans Franz Bossart, von Baar (Zug), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Betrieb des Hotels zum Storchen. Geschäftslokal: Stadthausgasse 25.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1905. 27 mars. La raison **Vve Humbert-Stark,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 21 juillet 1899, nº 239, page 963), est éteinte ensuite de renonciation de la titulaire.

La maison **L. Borle-Stark,** à La Chaux-de-Fonds, dont le chef est Léon Borle-Stark, de Renan, domicilié à La Chaux-de-Fonds, a repris l'actif et le passif de l'ancienne maison «Vve Humbert-Stark», radiée. Genre de commerce: Restaurant de Belair. Bureaux: 51, Rue de Belair.

27 mars. Dans son assemblée du 8 février 1905, le **Syndicat des agriculteurs, laitiers et débitants de lait de La Chaux-de-Fonds et environs,** association ayant son siège à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 27 janvier 1904, nº 32, page 127), a renouvelé son comité qui se trouve composé comme suit. Bureau: Charles Ummel, président; Alfred Calame, vice-président; Joseph Portmann, caissier; Paul Gerber, secrétaire; et MM. Gottfried Barben, Samuel Geiser, Jean Christen, Arnold Fauser, Edouard Parel, Jean Jacot, David Jacot; ces onze domiciliés à La Chaux-de-Fonds, Fritz Hirsoby à La Sagne, Christ Stauffer aux Planchettes, James Isler et Fritz Brechbühler à La Ferrière (Chaux-d'Abel), et Rodolphe Böhlen à La Ferrière.

28 mars. La raison de commerce **Agence Wolff,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 15 janvier 1903, nº 15, page 58), dont le chef est Jacques Wolff fils, est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

28 mars. Sous la raison sociale **Agence Wolff, société anonyme, Banque de prêts sur gages,** il a été constitué une société anonyme, dont le siège est à La Chaux-de-Fonds et qui a pour but l'entreprise de toutes affaires de renseignements, d'édition, de publicité, de prêts sur gages et de recouvrements. Les statuts de la société portent la date du 23 mars 1905. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est de dix mille francs (fr. 10,000), divisé en vingt actions de fr. 500, au porteur, entièrement libérées. Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle du canton de Neuchâtel. La société est valablement représentée vis-à-vis des tiers et engagée par la signature de l'administrateur. L'administrateur de la société est Simon Grumbach, de et à La Chaux-de-Fonds. Bureaux: 2, rue du Marché.

28 mars. Le chef de la maison **Jacques Wolff,** à La Chaux-de-Fonds, est Jacques Wolff, de La Chaux-de-Fonds, y domicilié. Genre de commerce: Commerce d'automobiles. Bureaux: 2, rue du Marché.

Genf — Genève — Ginevra

1905. 28 mars. La raison **Vve. Dumas-Broggio,** commerce de chapellerie, à Genève (F. o. s. du c. du 10 octobre 1904, nº 385, page 1538), est modifiée ensuite du mariage de la titulaire, qui est actuellement Angeline Broggio, femme de Louis-Auguste Vincent, d'origine vaudoise, domiciliée à Genève. La raison est en conséquence devenue **Mme A. Vincent,** à Genève.

28 mars. Le conseil d'administration de la société anonyme dite: **Société Agricole Eynard,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 15 avril 1899, nº 128, page 515; du 17 avril 1902, nº 151, page 601; et du 30 juin 1904, nº 262, page 1046), est modifié par la sortie de l'administrateur Vve. Diodati-Eynard, décédée, laquelle n'a pas été remplacée. Le conseil reste composé de trois membres, conformément aux statuts.

28 mars. Dans son assemblée du 28 mars 1905, la société dite **Chambre syndicale des Mouleurs en fer du Canton de Genève,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 28 décembre 1901, nº 431, page 1722), a renouvelé le bureau de son comité comme suit: Pierre Tinguely, président; Charles Purro, secrétaire, et Charles Mudry, trésorier; tous à Genève.

28 mars. Suivant statuts adoptés le 8 mars 1904, et sous la dénomination de **Cordialité, Loge maçonnique, Orient de Genève,** il existe une société (conformément au Titre XXVIII du C. O.), qui a pour but de mettre en pratique et de répandre les principes humanitaires, de développer les facultés intellectuelles et morales de l'homme, et d'exercer la bienfaisance. Cette Loge fait partie de l'Union des Loges suisses «Alpina». Son siège est à Genève. Tout homme libre, de réputation honorable et de bonnes mœurs, peut présenter sa demande d'admission, qui doit être contresignée par un membre actif et remise au président de la Loge. Les membres sont astreints au paiement d'une finance de réception et d'une cotisation annuelle dont le montant n'est pas déterminé dans les statuts. Toute démission doit être adressée par écrit au président de la Loge pour être soumise à l'assemblée générale. L'assemblée générale peut prononcer l'exclusion des membres qui ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Loge, ou qui ont perdu la jouissance de leurs droits civils ou civiques. Les membres qui démissionnent de la société ou qui en sont exclus, n'auront plus aucun droit dans la société. L'administration de la Loge est confiée à un comité composé de trois membres, nommés par l'assemblée générale. Ces trois personnes représentent conjointement la Loge vis-à-vis des tiers et l'engagent par leurs signatures apposées collectivement. Les convocations, communications et publications émanant de la société sont faites par lettre fermée adressée à chaque membre. Les membres de la Loge ne sont pas individuellement responsables des engagements financiers de la société. Le comité est composé de Pierre Moriaud, avocat, à Genève; François Lanier, à Genève, et John Calligé, à l'Avenue d'Aire.

B. 37.

Compte de profits et pertes
du Credito Ticinese à Locarno
et de ses succursales à Lugano et Bellinzona
pour l'exercice 1904.

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 12 mars 1905.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		2,690	—	Indemnité aux membres de l'administration.
		46,027	04	Appointements des employés.
		2,210	16	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		3,010	—	Location.
		1,508	75	Chauffage et éclairage.
		8,350	81	Fournitures de bureau (imprimés, insertions, registres, abonnements, etc.).
		9,036	80	Ports de lettres, dépêches et assurances.
		1,083	60	Frais pour achat d'écus.
		1,229	45	Mobilier: Amortissement, entretien, réparations, etc.
78,352	66	3,206	05	Divers: Frais juridiques, frais de voyage, etc.
				II. Impôts.
		2,167	20	Impôt fédéral sur billets de banque.
		14,219	50	Impôt cantonal sur billets de banque.
		8,801	25	Autres impôts cantonaux.
33,772	94	8,584	99	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		9,758	07	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		63,209	41	A comptes courants créanciers.
		164,780	24	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur engagements à terme (obligations):
				142,750. 52 Intérêts et coupons payés.
				3,122. 90 Coupons échus non perçus.
				118,609. 62 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904.
				264,483. 04
397,865	15	160,167	43	104,315. 61 A déduire: Prorata d'intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		32,527	60	Sur effets publics (moins-value).
44,527	60	12,000	—	Sur comptes courants débiteurs.
				VI. Bénéfice net.
		588	82	Solde au 31 décembre 1903.
92,871	24	92,282	42	Bénéfice net de l'exercice 1904.
647,389	59			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				Intérêts perçus et commissions 91,518. 78
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 15,756. 60
				107,275. 38
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 5 % 21,677. 75
		85,597	63	
				Effets sur l'étranger:
				Intérêts perçus, commissions et bénéfices sur les cours 23,792. 83
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 13,595. 85
				37,388. 68
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 5 % 5,541. 05
		31,847	63	
				Avances sur nantissement:
				Intérêts perçus et commissions 3,395. 82
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 320. 70
				3,716. 52
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 5 % 255. 60
		3,460	92	120,906 18
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
				Des banques d'émission et correspondants 4,117 27
				Des comptes courants débiteurs 229,123 71
				„ „ „ créanciers 704 60
				Divers 60 20
				b. Sur autres créances et placements.
				De reports . . . . . 32,952 —
				De créances sans engagements par lettre de change:
				Intérêts perçus 2,055. 90
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904 . 567. 85
				2,623. 75
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 794. 10
		1,829	65	
				De placements hypothécaires:
				Intérêts perçus 50,646. 95
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904 . 11,164. 50
				61,811. 45
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 10,140. 20
		51,671	25	
				D'effets publics:
				Intérêts perçus sur les effets publics propres 112,712. 62
				Bénéfice sur les cours des effets publics propres 70,830. 70
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904 . 18,612. 15
				202,155. 47
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 26,284. 70
				175,870. 77
				Commissions sur l'achat et la vente pour compte de tiers 2,099. 10
		177,969	87	
				Commissions sur diverses opérations . . . . .
		801	69	499,230 24
				III. Produit des immeubles.
				Du bâtiment de la banque 10,319 60
				D'autres propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque 4,588 39
				14,907 99
				V. Produits divers.
				Sur participations . . . . . 4,394 —
				Agio sur coupons et billets de banque étrangers . . 6,654 56
				11,048 56
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
				Sur comptes courants débiteurs 707 80
				VII. Solde du bénéfice de l'exercice précédent.
				Report à nouveau 588 82
				647,389 59

Annexe au compte de profits et pertes du Credito Ticinese, à Locarno, pour l'exercice 1904.

Répartition des bénéfices

(article 32 des statuts).

Le bénéfice net se monte à	fr. 92,871. 24
qui sont répartis comme suit:	
4½ % dividende sur le capital versé de fr. 1,500,000	fr. 67,500. —
Allocation au fonds de réserve statutaire	„ 21,750. —
Tantièmes au conseil d'administration et aux employés	„ 2,500. —
Report à nouveau	„ 1,121. 24
	fr. 92,871. 24

Art. 32 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, après avoir prélevé un intérêt de 4 % sur le capital versé, sera réparti comme suit:

- 2/10 au fonds de réserve.
- 6/10 aux actionnaires.
- 1/10 au conseil d'administration.
- 1/10 à la disposition du conseil d'administration pour être distribué au directeur et aux employés, dans la proportion qu'il estimera.

Si l'intérêt et le dividende aux actions atteignait le 6 % du capital versé, le conseil d'administration sera autorisé à proposer une dotation au fonds de réserve dépassant les 2/10. Une telle proposition ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'avec une majorité de 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés dans le délai de cinq ans, deviendront propriété de la société et seront versés au fonds de réserve.

B. 37.

Bilan annuel
du Credito Ticinese à Locarno
et de ses succursales à Lugano et Bellinzona
au 31 décembre 1904.

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 12 mars 1905.)

Actif

				I. Caisse.
		900,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.
		250	—	Dépôt à la Chambre de Compensation, Compte A.
		54,860	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		955,110	—	*Encaisse légale.*
		14,200	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		96,900	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		3,493	09	Dépôt à la Chambre de Compensation, Compte B.
1,116,120	96	46,417	87	Autres valeurs en caisse, billets étrangers, etc.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		41,084	40	Coupons à l'encaissement.
		7,188	20	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		192,825	35	Correspondants débiteurs.
650,081	82	408,983	87	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				1,135,126. 94 échus dans les 30 jours.
				698,749. 51 „ entre 31 et 60 „
				683,251. 86 „ „ 61 et 90 „
		3,065,854	60	548,726. 29 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger:
				124,987. 14 échus dans les 30 jours.
				96,549. 65 „ entre 31 et 60 „
				105,011. 88 „ „ 61 et 90 „
		397,803	69	71,255. 02 „ après 90 „
				Avances sur nantissements:
				20,613. — échus dans les 30 jours.
				9,677. 50 „ entre 31 et 60 „
				11,203. — „ „ 61 et 90 „
		56,522	75	15,029. 25 „ après 90 „
3,610,057	47	89,876	43	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		5,742,770	39	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		564,585	90	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert.
		32,255	75	Créances sans engagements par lettre de change, avec garantie.
		1,411,108	05	Créances hypothécaires.
9,405,675	—	1,654,954	91	Reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		645,380	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		337,138	10	Obligations } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		982,518	10	*Effets publics.*
1,169,167	86	186,649	76	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
				VI. Valeurs en nantissement.
1,344,837	50			Effets publics déposés à la caisse de consignation (voir annexe nº 2).
				VII. Placements fixes.
		391,225	02	Participations.
		200,000	—	Immeubles à l'usage de la banque.
591,226	03	1	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
30,344	50			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
17,917,511	13			

Passif

I. Emission de billets.			
Billets en circulation } (voir annexe nº 1)	2,235,800	—	
Propres billets en caisse } (voir annexe nº 1)	14,200	—	2,250,000 —
II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	149,639	82	
Correspondants créanciers	528,383	61	
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)	3,555,662	78	
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)	1,185,287	83	
Intérêts échus et non encaissés	3,122	90	
Dividendes non encaissés	2,505	—	
Tantièmes	1,250	—	5,425,851 94
III. Engagements sur effets de change.			
Traites et acceptations			59,884 55
IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)	4,172,002	87	
Obligations dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	423,090	—	
Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	3,771,976	51	8,367,069 38
V. Comptes d'ordre.			
Réescompte sur articles de l'actif } (voir détail dans le compte de profits et pertes)	27,474	40	
Prorata d'intérêts sur articles du passif } (voir détail dans le compte de profits et pertes)	118,609	62	
Bénéfice net à répartir pour l'année 1904	67,500	—	213,584 02
VI. Fonds propres.			
Capital versé	1,500,000	—	
Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation de 1904) (voir annexe nº 6)	100,000	—	
Report du solde de bénéfice pour l'année 1905	1,121	24	1,601,121 24
			17,917,511 13

Annexes au bilan annuel du Crédito Ticinese, à Locarno, au 31 décembre 1904.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1904.

				Emission	En caisse	En circulation
600 billets de fr.	500	=	fr.	300,000	2,000	298,000
13,875 „ „ „	100	=	„	1,387,500	3,800	1,378,700
11,250 „ „ „	50	=	„	562,500	3,400	559,100
25,725 billets		=	fr.	2,250,000	14,200	2,235,800

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Art. 2, § 8, lit. *b* du règlement prescrit:

„Les remboursements des comptes courants créanciers seront faits dans la règle contre reçus du client ou contre chèques aux conditions suivantes:

Jusqu'à fr. 5,000 à vue.
De fr. 5,000 à „ 10,000 „ 3 jours de préavis.
„ „ 10,000 „ „ 20,000 „ 5 „ „ „
Pour toute somme au-dessus de fr. 20,000 suivant entente spéciale."

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 525 comptes jusqu'à fr. 20,000, **remboursables dans tous les cas dans les 8 jours** . . . fr. 1,315,209. 87
b. 31 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 20,000, **remboursables éventuellement après 8 jours** . . . „ 2,240,452. 91
Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 3,555,662. 78

Annexe nº 4. Caisse d'épargne.

Suivant art. 4 du règlement (modifié) pour les dépôts en caisse d'épargne, les sommes déposées sont remboursables:

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De „ 200 „ fr. 500 après une dénonciation de 10 jours.
„ „ 500 „ „ 1000 „ „ „ „ 20 „
„ „ 1000 „ „ 2000 „ „ „ „ 60 „
„ „ 2000 „ „ 3000 „ „ „ „ 90 „
Sommes supérieures „ „ „ „ 6 mois.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 2318 comptes de dépôts jusqu'à fr. 200 . . . fr. 210,687. 83
4873 comptes de dépôts au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte „ 974,600. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 1,185,287. 83
c. 4873 comptes de dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours** . . . „ 4,172,002. 87
fr. 5,357,290. 70

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Effets de change réescomptés, en circulation au 31 décembre 1904 . fr. 714,517. 40

Annexe nº 6. Fonds de réserve statutaire.

Etat au 31 décembre 1903 . . . fr. 77,000. —
Allocation de 1904 . . . „ 21,750. —
Virement du compte Tantièmes, renoncement en faveur du Fonds de réserve sur les tantièmes qui devaient être attribués au Conseil d'administration . . . „ 1,250. —
Etat au 31 décembre 1904 . . . fr. 100.000. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 556.

Annexe n° 2. Inventaire des titres au 31 décembre 1904.

Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	
I. Obligations.				
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				
3½ % Chemins de fer fédéraux	1,355,000	99.25	1,344,837	50
b. En possession de la Banque.				
5 % Rente italienne	1,400	100	1,400	—
4 % Emprunt hongrois	Kr. 90,000	97.50/105	92,137	50
5 % Emprunt Serbe	36,500	89.50	32,667	50
5 % Crédit Foncier, Caisse d'Epargne, Milan	500	100	500	—
4 % Consorzio Maggia	500	100	500	—
3½ % Chemins de fer fédéraux	4,000	99.25	3,970	—
3½ % Chemins de fer du Gothard	12,500	98.25	12,281	25
4 % Chemins de fer de la Méditerranée	25,000	101	25,250	—
4 % Consorzio Ticino	500	100	500	—
3½ % Canton du Tessin	29,000	99	28,710	—
3½ % „ de Zurich	3,000	98	2,940	—
3½ % „ de Soleure	1,000	98	980	—
3 % „ de Genève	1,400	100	1,400	—
4 % „ de Neuchâtel	1,000	100	1,000	—
3½ % „ „ „	3,000	98	2,940	—
3¾ % Ville de Rome	6,000	101	6,060	—
4 % „ „ Milan	1,300	101	1,313	—
3½ % „ „ Locarno	2,500	98	2,450	—
3¾ % „ „ Lugano	10,000	100	10,000	—
4 % „ „ Vienne	Kr. 13,500	100.50/105	14,245	85
3½ % Commune de Minusio	500	95	475	—
3½ % „ „ Scareglia	6,500	95	6,175	—
4 % „ „ Intragna	500	100	500	—
4½ % „ „ Piandera	3,158	100	3,158	—
3½ % „ et Patriciat de Bidogno	500	95	475	—
3½ % „ de Brissago	1,000	95	950	—
3¾ % Banque populaire tessinoise	4,000	100	4,000	—
3¾ % Banque cantonale tessinoise	4,000	100	4,000	—
2 % Banque de l'Etat de Fribourg	500	65	325	—
4½ % Banque foncière du Jura	1,000	100	1,000	—
4¼ % Aktienbrauerei Bellinzona	20,500	100	20,500	—
3 % Chemins de fer Lombard-Autrichiens	2,500	65	1,625	—
2½ % Ville de Bellinzona	9,000	98	8,820	—
A reporter			1,638,085	60

Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	
Report			1,638,085	60
3½ % Ville de Zurich	1,000	98	980	—
4 % Société du Théâtre Locarno	18,500	100	18,500	—
4 % Société de navigation et Chemins de fer Lac de Lugano	20,000	100	20,000	—
4½ % Société Acqua Potabile Locarno-Muralto	1,000	99	990	—
Lots divers	—	—	3,420	—
			1,681,975	60
II. Actions.				
124 Société de navigation et chemins de fer lac de Lugano		500	62,000	—
180 Société de navigation sur le lac Majeur		750	135,000	—
17 Société de navigation sur le lac de Garda		700	11,900	—
55 „ „Vizzola“		1150	63,250	—
133 „ Bancaria Milanese, anciennes		330	43,890	—
63 „ „ „ nouvelles		310	19,530	—
50 „ du Gaz Locarno		150	7,500	—
100 Credito Italiano, anciennes		610	61,000	—
30 „ „ nouvelles		580	17,400	—
61 St. Galler Handelsbank		550	33,550	—
100 Société Générale Ital. Elect. „Edison“		590	59,000	—
50 Südostbahn, Priorités		440	22,000	—
50 Südostbahn, Stamm		195	9,750	—
50 Société Ligure Lombarda per la Raffineria degli zuccheri		410	20,500	—
50 Société Ital. per l'industria degli zuccheri		340	17,000	—
50 „ „ Alcools		330	16,500	—
15 A. Gœrz & Cie, nouvelles		80	1,200	—
100 Société Elettro-chimica Roma		180	18,000	—
50 Officine Elettriche Genovesi		445	22,250	—
Divers			4,160	—
			645,380	—
Récapitulation.				
Obligations			1,681,975	60
Actions			645,380	—
Total			2,327,355	60

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Schweizerischer Bankverein

Dividenden-Zahlung und Aktien-Umtausch

Die Dividende des Schweiz. Bankvereins für das Jahr 1904 ist von der Generalversammlung der Aktionäre auf 7 % festgesetzt worden und wird vom 30. März l. J. an mit

Fr. 35 per Aktie von Fr. 500
Fr. 28 per Aktien-Certifikat von Fr. 400

an unseren Kassen in Basel, Zürich und St. Gallen, sowie beim Swiss Bankverein, Lothbury 43, London E. C. ausbezahlt.

Die Auszahlung erfolgt: (775;)

a) Für die Aktien des Schweiz. Bankvereins gegen Einlieferung des Dividenden-Coupons Nr. 9.

b) Für die Aktien-Certifikate von Fr. 400 des Schweiz. Bankvereins gegen Vorweisung dieser Certifikate zur Abstempelung.

Gleichzeitig werden hiemit die Inhaber der 6 alten Aktien des Basler Bankvereins, welche ihre Titel noch nicht gegen neue Aktien des Schweiz. Bankvereins umgetauscht haben, neuerdings aufgefordert, ihre Aktien an unseren Kassen in Basel, Zürich oder St. Gallen einzureichen und dagegen Aktien des Schweiz. Bankvereins und die auf dieselben entfallende Dividende in Empfang zu nehmen.

Basel, Zürich und **St. Gallen**, 28. März 1905.

Schweizerischer Bankverein.

„Au Jupiter“, Genf, Rue Bonivard, 12

Fr. 7.50. Der Betrag wird zurückgegeb. wenn der Apparat nicht konveniert.

Nur Fr. 7.50 kostet dieser ganz vorzüglich laut und sehr deutlich spielende

Volks-Phonograph

der trotz seines staunend billigen Preises von solider Arbeit ist und ebensogut **spielt, wie ein teurer Phonograph, Walzen** die allerbesten der Welt, **Fr. 1.35** per Stück, aus einer Fabrik (Pathé), die **täglich über 50,000 Walzen und 1000 Phonographen anfertigt. — Mit 6 Walzen wird obiger Phonograph für Fr. 15** gegen Nachnahme geliefert. **Mit breitem Aluminiumtrichter Fr. 1.50** mehr. Zeugnis: Herr Paul Gschwend in Oberholen (Kt. Bern) schreibt: Es ist meine grösste Freude, Ihnen mitteilen zu können, dass der von Ihnen bezogene Volks-Phonograph tadellos und wunderschön spielt. Ich spreche Ihnen darüber meine grösste Zufriedenheit aus. **Hunderte von freiwilligen Anerkennungsschreiben stehen zur Verfügung. Walzenverzeichnis und Katalog über teurere Phonographen gratis und franko.** (321)

Industrie-Terrain

zu verkaufen

mit Geleiseanschluss der Station Zürich-Giesshübel.

Offerten sub Chiffre **Z P 3140** an die Annoncen-Expedition **Rudolf Mosse, Zürich.** (815)

Luftkurort WEGGIS am Vierwaldstättersee

Pension Villa Alpenblick

mit Chalet-Dépendance

Familienpension in herrlicher, erhöhter und geschützter Lage. 10 Minuten von der Laudungsbrücke. Mod. Komfort. Gedeckte Glasveranda. Grosser Garten. Bäder. Pensionspreis inkl. Zimmer Fr. 5 bis 8. Portier und Wagen an der Landungsbrücke.
[599]

Besitzerin: **Frl. Augusta Müller.**

Zürcher Depositenbank

Zürich, Tiefenhöfe 8 (344)

Vorschüsse auf kurante Wertpapiere,
Ausführung von Börsenaufträgen im In- und Auslande,
Besorgung von Kapitalanlagen,
Eröffnung von Kreditoren-Rechnungen,
Diskonto u. Inkasso von in- u. ausländischen Wechseln.

Basler Handelsbank in Basel.

Volleinbezahltes Aktienkapital: Fr. 20,000,000. —
Reservefonds: „ 3,500,000. —

Ausgabe von Obligationen.

Wir sind bis auf weiteres Abgeber von

3¾ % Obligationen unseres Institutes

auf 3, 4 oder 5 Jahre fest

al pari.

Die Obligationen werden in durch 500 teilbaren Beträgen in Franken ausgestellt.

Die Titel sind mit Semestercoupons per 15. Januar und 15. Juli oder 15. April und 15. Oktober versehen.

Die auf 3, 4 oder 5 Jahre fest ausgestellten Obligationen können nach Ablauf sowohl vom Gläubiger als von der Schuldnerin auf 6 Monate gekündet werden und zwar jeweils auf einen Couponterminin. Je nach Wunsch werden Obligationen auf Namen oder Inhaber ausgegeben. Dieselben sind an unserer Kassa, sowie bei unserer Wechselstube erhältlich.

(52,) **Die Direktion.**

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT, à Berne.